



PROCÈS-VERBAL

SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LUNDI 14 et MARDI 15 DECEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

1. Appel (1^{er} et 2^{ème} jour)
2. Communication(s) du bureau
3. Remerciements à M. Norbert Gabriel
4. Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2020
5. Election d'un(e) scrutateur(trice)
6. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)
7. Statuts de l'association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse
 - 7.1 Présentation et discussion
 - 7.2 Approbation
8. Règlement relatif à la distribution de l'eau potable
 - 8.1 Présentation et discussion
 - 8.2 Rapport de la commission financière
 - 8.3 Approbation
9. Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
 - 9.1 Présentation et discussion
 - 9.2 Rapport de la commission financière
 - 9.3 Approbation
10. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire
11. Présentation de la planification financière des investissements 2022 à 2026
12. Budget des investissements 2021 et approbation
 - 12.1 Financement pour équipement mobilier divers
 - 12.1.1 Présentation et discussion
 - 12.1.2 Rapport de la commission financière
 - 12.1.3 Approbation
 - 12.2 Financement pour l'équipement informatique
 - 12.2.1 Présentation et discussion
 - 12.2.2 Rapport de la commission financière
 - 12.2.3 Approbation
 - 12.3 Financement pour un nouveau véhicule du Corps de Sapeurs-pompiers Basse-Veveyse
 - 12.3.1 Présentation et discussion



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

- 12.3.2 Rapport de la commission financière
- 12.3.3 Approbation
- 12.4 Financement pour l'installation d'un panneau d'information numérique
 - 12.4.1 Présentation et discussion
 - 12.4.2 Rapport de la commission financière
 - 12.4.3 Approbation
- 12.5 Financement pour la mise à jour de l'éclairage public
 - 12.5.1 Présentation et discussion
 - 12.5.2 Rapport de la commission financière
 - 12.5.3 Approbation
- 12.6 Financement pour la nouvelle place containers et bennes (Tatroz) et la réalisation de toitures d'abris poubelles existants (Attalens)
 - 12.6.1 Présentation et discussion
 - 12.6.2 Rapport de la commission financière
 - 12.6.3 Approbation
- 12.7 Financement pour l'entretien d'une route - Chemin du Veret
 - 12.7.1 Présentation et discussion
 - 12.7.2 Rapport de la commission financière
 - 12.7.3 Approbation
- 12.8 Financement pour un nouveau véhicule multilift de la voirie
 - 12.8.1 Présentation et discussion
 - 12.8.2 Rapport de la commission financière
 - 12.8.3 Approbation
- 12.9 Financement pour la création d'un trottoir franchissable à la Route de Corcelles
 - 12.9.1 Présentation et discussion
 - 12.9.2 Rapport de la commission financière
 - 12.9.3 Approbation
- 12.10 Financement pour un changement adduction d'eau au Chemin d'En-Faye
 - 12.10.1 Présentation et discussion
 - 12.10.2 Rapport de la commission financière
 - 12.10.3 Approbation
- 12.11 Financement pour une déviation de collecteur EC / PPE Les Sources / Tatroz
 - 12.11.1 Présentation et discussion
 - 12.11.2 Rapport de la commission financière
 - 12.11.3 Approbation
- 12.12 Financement pour le changement enrobé / Ecoles Les Blés et Les Roses
 - 12.12.1 Présentation et discussion
 - 12.12.2 Rapport de la commission financière
 - 12.12.3 Approbation
- 13. Présentation du budget du compte de résultats 2021
- 14. Rapport de la commission financière
- 15. Vote final du budget 2021 du compte de résultats et d'investissements
- 16. Communications du Conseil communal
- 17. Divers



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

Monsieur Paul Rosset, Président du Conseil général (ci-après CG), salue Madame la vice-Présidente, ses collègues du bureau et du CG, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur le vice-Syndic, Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Boursier, Monsieur le Chef du Service Technique, Madame la secrétaire, les représentants de la presse. Il leur souhaite la bienvenue en ce lieu un peu particulier. Il remercie spécialement le CC ainsi que les membres des différents services pour avoir permis la tenue de ce CG dans les meilleures conditions possibles au vu de la situation sanitaire actuelle.

Il souhaite également la bienvenue au public et rappelle qu'il lui est interdit d'intervenir pendant la séance.

1 Appel

Présents : 29

Excusé : M. Didier Sauteur

Six Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général par mail en date du 2 décembre 2020. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, M. le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne lecture de l'ordre du jour et informe que le point no 6 a été supprimé puisque le scrutateur suppléant de l'ECD avait déjà été élu à ce poste le 10 décembre 2018 en la personne de Monsieur Pierre-Alain Cottet.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Monsieur le Président, Paul Rosset, passe au point suivant.

2 Communications du bureau

Monsieur le Président, Paul Rosset, accueille Monsieur Natanaël Monnard pour le groupe ECD assermenté le 4 décembre dernier, remplaçant de Monsieur Norbert Gabriel.

Monsieur le Président, Paul Rosset, signifie aux membres du CG qu'en raison de la situation sanitaire actuelle et des mesures en vigueur, les votations se feront à main levée.

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne lecture de la communication concernant la nomination au dernier CG de Monsieur Vincent Grognez en tant que scrutateur suppléant. En effet, cette nomination avait été controversée car Monsieur Grognez habite depuis août 2020 à Bossonnens. La question du domicile politique de ce dernier était en cause, et par conséquent de son éligibilité au CG d'Attalens.

La législation, art. 23 CC prévoit 2 conditions à la constitution du domicile :

- **la résidence**, soit un séjour d'une certaine durée dans un endroit donné
- **l'intention** reconnaissable de s'y fixer pour une certaine durée. Cette intention implique la volonté de faire d'un lieu le centre de ses relations.

Ainsi le domicile d'une personne se trouve au lieu avec lequel elle a les relations les plus étroites.

Dans le cas de Monsieur Vincent Grognez, qui vient de quitter le domicile de ses parents pour une colocation à prix abordable à Bossonnens, il était et reste très actif à Attalens :



- il est très impliqué politiquement à Attalens
- il y retourne très régulièrement en raison de ses centres d'intérêts (amis, famille, activités politiques, de loisirs, etc.)

Par conséquent, le Préfet, tout comme le CC, estime que le domicile politique de Monsieur Vincent Grognez est à Attalens et qu'il peut valablement siéger au CG.

A l'avenir, et afin de s'assurer de l'éligibilité d'un membre du CG, il sera demandé d'appliquer la procédure suivante :

- le parti transmettra la ou les proposition/s de candidature/s à l'administration communale
- l'administration communale analysera le dossier et communiquera en toute transparence avec le parti.

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole au vice-Syndic, Monsieur André Blunsch. Ce dernier informe de la démission au 12 décembre 2020 avec effet immédiat de Monsieur Michel Savoy du CC. L'Exécutif a pris acte de cette démission ce jour même lors d'une visioconférence organisée en urgence. Compte tenu de la soudaineté de ce départ et des éléments mis en avant pour motiver celui-ci, Monsieur André Blunsch se doit de rappeler que les membres du CC sont soumis au secret de fonction et ne peut donc en aucun cas exposer les faits couverts par le secret, notamment les comptes-rendus de l'exécutif, même à des membres du CG.

Au vu de ces circonstances particulières, le CC va tout mettre en œuvre afin d'avoir un suivi efficace, collégial et serein des affaires communales, ceci en suivant strictement les bases légales en vigueur et plus particulièrement celles de la loi sur les communes.

Le CC tient à remercier chaleureusement Monsieur Michel Savoy pour son engagement envers la collectivité attalenssoise pendant toutes ses années et lui présente ses meilleurs vœux pour son avenir personnel.

Aucune question n'étant formulée, Monsieur le Président, Paul Rosset, remercie le vice-Syndic, Monsieur André Blunsch, et passe au point 3.

3 Remerciements à Monsieur Norbert Gabriel

Monsieur le Président, Paul Rosset, remercie Monsieur Norbert Gabriel qui a démissionné du CG en novembre dernier, pour ses nombreuses années dévouées au CG et plus récemment comme membre de la commission des naturalisations. Il lui remet un présent sous les applaudissements de l'assemblée.

Monsieur Norbert Gabriel remercie tous les membres du CG et du CC ainsi que tout le personnel communal et déclare qu'il espère bien revenir vivre à Attalens très bientôt.

4 Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2020

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux.

Monsieur le Président, Paul Rosset, demande s'il y a des remarques. Monsieur Robert Savoy fait remarquer qu'en page 9 point 7.1 il s'agit de 23'000 m³ et non 23'000'000 m³ et demande la correction.

Par vote, le procès-verbal du 13 octobre 2020 est approuvé par 28 voix et 1 abstention.



5 Election d'un(e) scrutateur(trice)

Monsieur le Président, Paul Rosset, explique que le groupe PDC n'ayant plus de membre au bureau du CG, il s'agit donc d'y nommer le scrutateur suppléant, Monsieur Robert Savoy.

Monsieur Robert Savoy est élu scrutateur par 28 voix et 1 abstention. Ce dernier accepte son élection avec plaisir.

Monsieur le Président, Paul Rosset, l'invite à venir rejoindre le bureau.

6 Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e)

Ce point est supprimé.

7 Statuts de l'association du service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse

7.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Monsieur André Blunschli.

Monsieur André Blunschli donne lecture de la communication du CC dont voici un résumé :

- plus de 1200 enfants y sont traités chaque année
- deux antennes principales :
 - Romont – administration générale
 - Châtel-st-Denis
- entité dépendante de l'Association des communes de la Glâne et de la Veveyse et non de l'école
- service financé par une subvention du canton de Fribourg

A noter que l'ASLPP a pris la décision de reporter les normes comptables MCH2 au 1^{er} janvier 2022. Afin de répondre au prérequis des délais légaux, différentes tâches doivent être effectuées :

- la modification des statuts actuels
- la nomination d'une commission financière
- l'élaboration d'un règlement des finances

Les statuts soumis au vote ce soir ont préalablement été approuvés par l'assemblée des délégués du 12 novembre 2020. Les statuts modifiés prévoient notamment une commission financière composée de 3 membres comprenant au moins 1 membre par district. La commune d'Attalens a droit à 7 membres à l'Assemblée des délégués.

Comme il n'y a pas de question, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande à passer au vote.

7.2 Approbation

Par vote à main levée, les statuts de l'association du service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne Veveyse sont acceptés à l'unanimité.



8 Règlement relatif à la distribution d'eau potable

8.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud pour la présentation.

Monsieur Pierre-Alain Perroud rappelle que lors de la séance du 13.10.2020, Monsieur Pury du bureau Ribi était venu présenter le projet et que par conséquent les articles ne sont pas repris.

Il donne des explications sur la tarification actuelle :

- taxe de raccordement unique CHF 6.00 par m² de surface indiquée
- + CHF 1'000.00 par appartement
- + CHF 60.00 par abonnement + location compteur
- + taxe consommation d'eau à CHF 1.50 le m³.

La nouvelle proposition de tarification tient compte de la loi du 6 octobre 2011 sur l'eau potable et prend en compte tous les frais à couvrir via la taxe de raccordement, la taxe de base et la taxe d'exploitation. A court terme, la proposition pour la future taxation d'eau potable est de :

- taxe de raccordement unique de CHF 4.00 par m² de surface x IBUS
- + CHF 400.—par équivalent-habitant
- + taxe base annuelle CHF 0.15 par m² de surface x IBUS
- + taxe consommation d'eau à CHF. 1.30 le m³

Tous ces chiffres s'entendent hors TVA.

Monsieur Pierre-Alain Perroud précise que cette proposition de nouvelle tarification ne devrait faire varier que de très peu la facture du consommateur selon les divers exemples de calculs faits par Ribi.

Monsieur Pierre-Alain Perroud demande s'il y a des questions ou s'il faut donner d'autres précisions.

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Monsieur Cyril Grandjean, lequel n'est pas certain d'avoir compris comment vont être utilisés les réserves d'env. de CHF 3 millions. Comme il a été dit que ces réserves seront investies dans le futur, il souhaiterait, pour une prochaine séance, obtenir une vue synoptique de ces investissements sur les 10 prochaines années afin de mieux comprendre comment elles vont être utilisées.

Monsieur Pierre-Alain Perroud confirme que les réserves d'épuration s'élèvent actuellement à CHF 3'200'000.00. Ce montant a été pris en compte pour le calcul de la future taxation de l'épuration des eaux, toutefois, la commune peut prélever dans ce montant en cas de travaux pour des modifications ou des rénovations de conduites d'eaux claires et eaux usées. Il précise que jusqu'à présent, en ce qui concerne les eaux claires, la commune a fait face aux urgences en réparant les conduites cassées. Actuellement il y a moins de conduites qui posent problème et un inventaire de la totalité des conduites d'adduction a été faite en fonction de la date de mise en œuvre. Une planification va être mise en place pour que chaque année une ou plusieurs des plus vieilles conduites puissent être remplacées.



Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que ce qui concerne les conduites d'évacuations et d'épuration des eaux est dicté par le PGE qui a récemment été modifié par le bureau FGI suite à diverses modifications qui ont été demandées par le CC et est actuellement à l'enquête. Dans ce PGE se trouvent toutes les directives et recommandations quant à l'entretien des conduites et des éléments à planifier pour 30 ans à venir.

Monsieur Pierre-Alain Perroud demande à Monsieur Cyril Grandjean s'il a répondu à sa question. Monsieur Cyril Grandjean répond qu'il serait intéressant de pouvoir consulter ces planifications. Monsieur Pierre-Alain Perroud lui répond que la planification du PGE est visible mais qu'en ce qui concerne les eaux claires, seul un descriptif des conduites prévues à 5 ans a été élaboré, mais pas au-delà.

Monsieur le Président, Paul Rosset, remercie les intervenants et clos la discussion en demandant le rapport à la commission financière.

8.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son représentant, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable au règlement relatif à la distribution d'eau potable.

8.3 Approbation

Par vote à main levée, le règlement relatif à la distribution d'eau potable est accepté à l'unanimité.

9 Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

9.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud.

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que la nouvelle tarification tient compte des remarques formulées par la commission financière lors du dernier CG ainsi que de la loi cantonale sur les eaux du 18.12.2009.

Il donne des explications sur la tarification actuelle :

- taxe de raccordement unique CHF 18.00 par m² de surface indicée
- + CHF 2'000.00 par appartement
- + CHF 200.00 taxe de base annuelle par appartement
- + taxe consommation d'eau à CHF 1.00 le m³.

Monsieur Pierre-Alain Perroud dit que le résultat comptable de la nouvelle tarification des eaux usées devrait générer un déficit présumé d'env. CHF 39'000 par an. Il précise cependant que ceci n'est qu'une estimation et qui peut fluctuer en fonction des nouvelles constructions et le CC espère que, via les taxes proposées, l'équilibre des comptes se fera. Si, à court terme, ce déficit devait être confirmé lors des comptes, le CC pourrait revoir sa tarification à la hausse.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Voici les principes proposés à court terme :

taxe de raccordement unique de CHF 13.00 par m² de surface x IBUS

+ CHF 800.—par équivalent-habitant

+ taxe base annuelle CHF 0.40 par m² de surface x IBUS

+ taxe consommation d'eau à CHF. 1.30 le m³

Cette tarification a pour but de maintenir une tarification se rapprochant de l'actuelle mais aussi de se référer à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire qui préconise une densification des parcelles. Elle incite ainsi les propriétaires de terrains non bâtis à les rentabiliser. Le CC propose aux membres du CG d'accepter cette nouvelle variante de tarification conforme à la loi.

Comme il n'y a pas de question, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande le rapport de la commission financière.

9.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son représentant, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable au règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

9.3 Approbation

Par vote à main levée, le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Alain Perroud remercie le CG pour sa confiance et le bureau Ribi pour l'excellent travail fourni. Il informe que ce règlement sera en vigueur au 1^{er} avril 2021.

10 Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Monsieur le Boursier, José Diaz.

Monsieur Diaz relève que le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Attalens est la seule commune du district de la Veveyse à avoir mis en place MCH2, les autres communes ayant usé de la possibilité de reporter son entrée en vigueur en 2022. Il précise que, pour l'élaboration du budget 2021, selon les nouvelles normes MCH2, il a fallu réévaluer le patrimoine administratif à la valeur comptable, ainsi que le patrimoine financier à la valeur du marché. Ce retraitement a permis de mettre en évidence les réserves latentes accumulées depuis 20 ans par la commune, soit un montant de CHF 19'877'000.--.

Le CC, par Monsieur Diaz, relève que le budget 2021 a été établi avec toute la rigueur voulue. Il présente un résultat équilibré car le déficit budgétaire de CHF 271'145.80 a été financé via un prélèvement au capital propre. Il déclare que la commune doit être rigoureuse dans la gestion de sa dette. De plus, la planification financière étant ambitieuse, les investissements pressentis n'iront pas en diminuant ces prochaines années.

Il affirme que le budget du compte de résultat 2021 est réaliste et se limite au strict nécessaire et aux contraintes structurelles dictées par notre époque et les partenaires institutionnels.

En conclusion, le budget 2021 et la planification financière 2022 à 2026 suivent les objectifs fixés par le CC et encouragés par le CG, en matière d'infrastructures scolaires routières et sportives, et ce de manière cohérente et coordonnée.

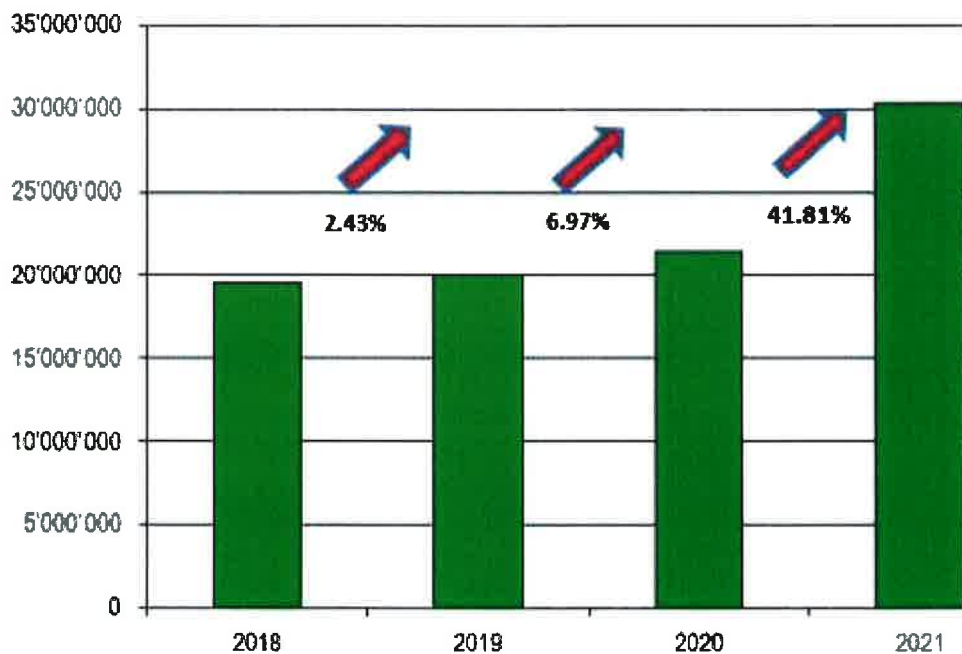


CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

- **Charges :** CHF 30'374'494.—contre CHF 21'176'607 au budget 2020, soit une augmentation de 41.81%
 - Suite au passage au MCH2, la réserve de réévaluation du patrimoine financier de CHF.6'081'179.—ainsi que les réserves non obligatoires de CHF 2'443'579.15 ont été transférées au capital propre, ce qui a généré une charge extraordinaire de plus de 8.5 millions qui explique en grande partie la hausse des charges par rapport à 2020.
 - Les amortissements obligatoires augmentent de CHF 440'000.—par rapport à 2020 suite à la réévaluation du patrimoine administratif et financier.
 - Sans les charges extraordinaires liées à MCH2, les charges auraient augmenté de CHF 430'8778.00, soit 2.01% par rapport à 2020.

Charges de fonctionnement de 2018 à 2021





CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

- **Produits :** CHF.30'374'494.—contre CHF 21'176'607.—au budget 2020, soit une augmentation de CHF 9'197'887.—(+43.43%).
- Suite au passage au MCH2, les réserves non obligatoires ont été dissoutes et virées au capital propre pour un montant de CHF 2'443'579.--. Un prélèvement de CHF 260'000.—a été budgété pour atténuer l'impact du COVID sur les recettes fiscales. Un prélèvement de CHF 444'915.— à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif a également été budgété afin de compenser l'excédent d'amortissements suite au passage à MCH2. Un prélèvement de CHF 6'081'179.-- à la réserve du patrimoine financier a été prévu selon la demande du Service des communes. Finalement, un prélèvement de CHF 271'145.—au capital propre a été nécessaire pour équilibrer le compte de résultat 2021.
 - Suite à l'introduction de la PF17 et de l'impact négatif de la pandémie, les recettes des personnes morales devraient baisser d'environ CHF 80'000.—par rapport à l'année 2020 et celles des personnes physiques de CHF 218'000.--.
 - Sans les produits extraordinaires liés à MCH2, les produits auraient diminué de CHF 302'932.--, soit -1.43% par rapport à 2020.

Produits de fonctionnement de 2018 à 2021

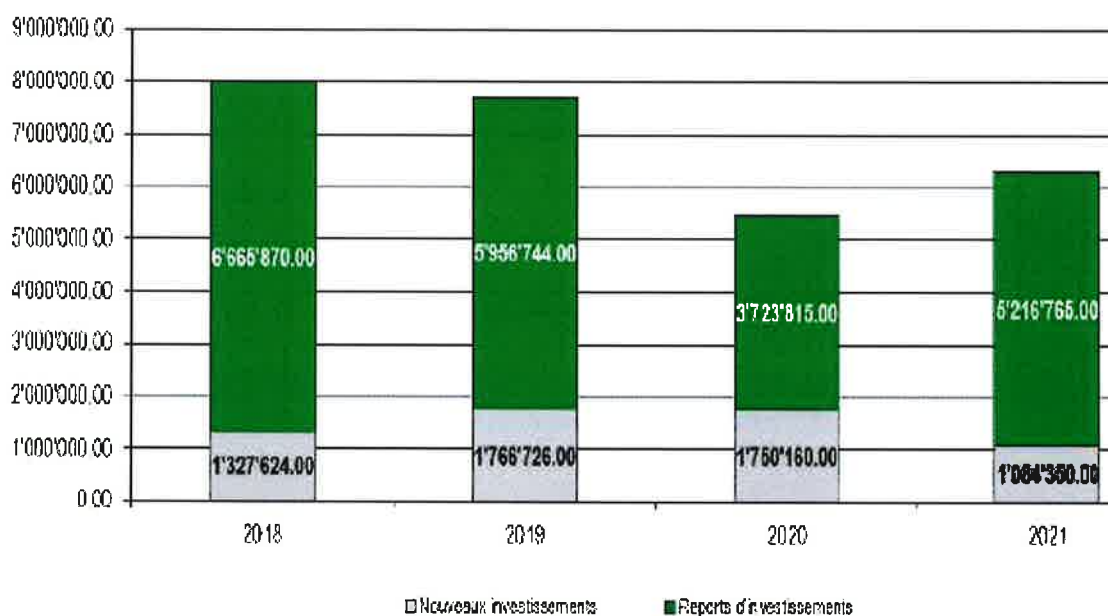




➤ **Analyse des budgets d'investissements de 2018 à 2021**

- Présente un excédent de dépenses de CHF 6'213'540.00 (CHF 5'397'025.—en 2020)
- Les dépenses d'investissements se montent à CHF 6'301'115.—et se composent d'une part, de nouveaux investissements (CHF 1'084'350.—soit 17.21%) et d'autre part de crédits déjà votés échelonnés sur plusieurs années (CHF 5'216'765.—, soit 82.79%).
- Certains investissements reportés seront certainement terminés lors du bouclage des comptes de 2020

Répartition des investissements budgétés



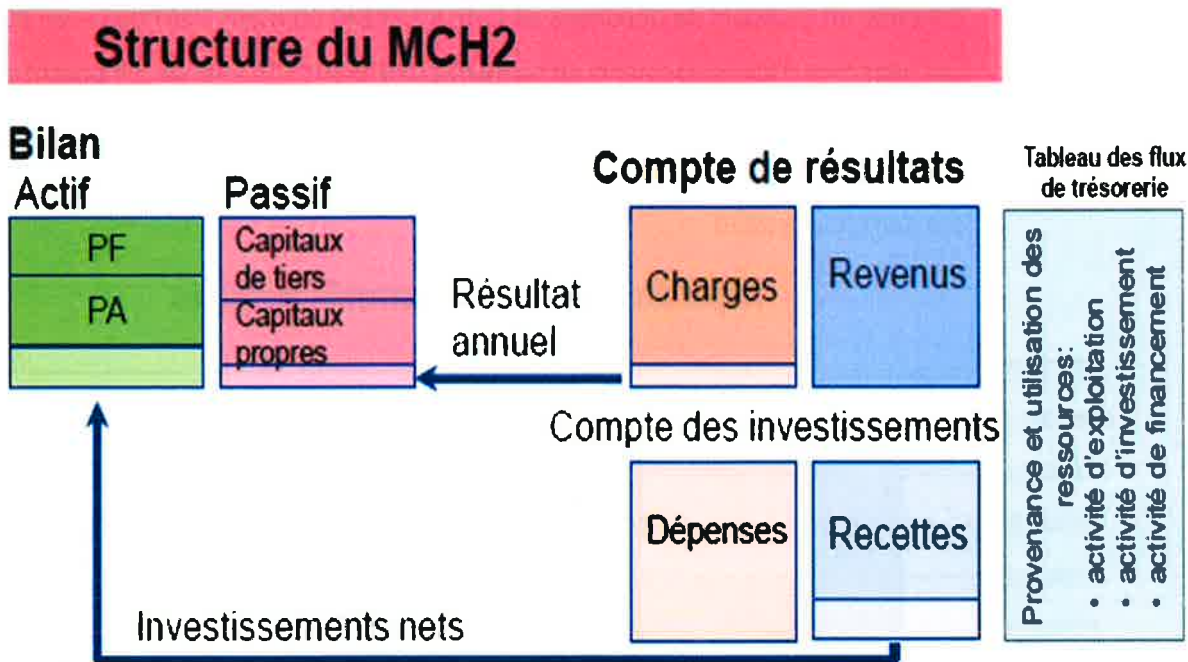
➤ **Informations complémentaires**

Intérêts des dettes bancaires		Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	
940.322.00	Intérêts des dettes bancaires	260'768.00	259'080.00	203'186.00	
Domaines autofinancés par les taxes en %		Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Seuil légal
70	Approvisionnement en eau	93.81	88.69	93.38	-
71	Protection des eaux	172.66	136.41	139.23	-
72	Autofinancement gestion des déchets (déchetterie et ordures ménagères)	78.85	70.24	70.72	70
721	Ratio sur les taxes au sac	60.18	54.29	51.43	50

Amortissement minimum légal des dettes		Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
Total amortissement minimum légal		1'071'690.00	1'074'055.00	1'518'604.00



➤ MCH2



- Monsieur Diaz ne donne pas plus d'explications ce soir puisqu'il aura l'occasion d'y revenir ultérieurement.

Monsieur Cyril Grandjean demande sur quelle base de règlement a été calculé le ratio sur les eaux. Monsieur José Diaz dit que c'est le règlement actuel qui a été utilisé. Monsieur Grandjean demande alors ce que cela donnera avec les nouveaux calculs. Etant dans une année transitoire, Monsieur Diaz explique que comme il n'y a pas les informations nécessaires pour les budgets 2021 il a été décidé de présenter les budgets sur la base du MCH1. A fin 2021 il y aura 3 mois sous MCH1 et 9 mois sous MCH2 ainsi il sera possible de faire des calculs plus justes pour finalement en 2022 avoir un ratio cohérent sur une situation de 12 mois.

Monsieur Reiner Sutter demande comment le budget peut être équilibré s'il y a un déficit de plus de CHF 271'000.--. Monsieur José Diaz explique que pour présenter un budget équilibré il a été obligatoire de prélever ce montant au capital propre. Il rappelle que jusqu'à présent, selon la loi, il était possible d'avoir un déficit de maximum 5% des charges ; ceci tombe avec MCH2. L'idée étant de reprendre toutes les réserves latentes liées au capital afin de financer les éventuels déficits, en l'occurrence, pour cette année, un déficit réel de CHF 271'145.80. Comme il y a un prélèvement au capital propre de ce montant, par définition, ce montant n'est plus et les budgets sont équilibrés.

Monsieur Sutter souligne le fait que si cela se reproduit chaque année, à un moment donné il n'y aura plus de capital propre. Monsieur Diaz affirme qu'idéalement il faudrait présenter un budget équilibré sans avoir à prélever au capital ; toutefois, si ce n'est pas le cas il y a obligation de faire ce prélèvement.

Monsieur le Président, Paul Rosset, remercie Monsieur Diaz et, comme il n'y a plus de question il passe au point 11.



11 Présentation de la planification financière des investissements 2022 à 2026

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Monsieur André Blunsch, vice-Syndic, lequel donne lecture de la planification des investissements de 2022 à 2026, à savoir :

2022

Procédures et réalisation d'un nouveau bâtiment (administratif) mixte, (réalisation sur 3 ans), possibilité de partenariat public-privé : CHF 5'200'000.—

Harmonisation du parc informatique de l'école (en attente d'une décision du Conseil d'Etat) : CHF 87'000.—

5 PC administration + changement de serveur : CHF 35'400.—

Changement du vitrage et de la toiture du Baobab : CHF 760'000.—

Intégration de panneaux photovoltaïques Baobab : CHF 200'000.—

Zone de rencontre pour les jeunes : CHF 150'000.—

Défauts et inspections collecteurs EC-EU : CHF. 65'000.—

Relevés EC-EU chez les privés : CHF 50'000.—

Pose de 3 nouvelles bornes hydrantes (école, Basse-Ville, Arsiliers) : CHF 36'500.—

2023

5 PC administration + changement du SAN : CHF 44'200.—

Etude nouveau bâtiment : CHF 150'000.—

Véhicule utilitaire électrique : CHF 43'000.—

Routes communales (la Reraise et Combetta – suite à la mise en séparatif) : CHF 90'500.—

Adduction partie haute de la Reraise : CHF 75'000.—

Agrandissement du silo du CAD : CHF. 200'000.—

Création d'un chemin pédestre (liaison gare de Vuarat à gare de Remaufens avec participation de Remaufens) : CHF 60'000.—

Etude de faisabilité Champ des Armes : CHF. 82'000.—

2024

5 PC administration + divers matériel hardware : CHF. 16'000.—

Rénovation du carrelage de l'ancien Renard : CHF 135'000.—

Route communale En Perrey : CHF 78'960.—

Adduction d'eau école direction caravaning: CHF 97'000.—

Défauts et inspections collecteurs EC-EU : CHF 65'000.—

Relevés EC-EU chez les privés : CHF 50'000.—

Infrastructures de loisirs en zone forestière (Equipements sportifs et mobilier) : CHF.50'000.—

Véhicule de feu (./. subventions ECAB & part autres communes) : CHF.120'000.-- ./.. CHF 77'000.—



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

2025

Mandat d'étude pour le patrimoine du centre village : CHF 370'000.—

Réalisation d'un nouveau bâtiment : CHF 6'000'000.—

Adduction Grande-Fin et Reraise : CHF 76'000.—

Rte de la Grande-Fin : CHF 205'000.—

Eclairage public (CHF 20'000.—par an sur 4 ans): CHF 80'000.—

Tenues feu des sapeurs-pompiers ./ subventions ECAB & part autres communes : CHF. 54'000.— ./ CHF 30'000.—

2026

Extension parc photovoltaïque bâtiment Le Mouton : CHF 65'000.—

Route communale La Jaqua partie haute : CHF 134'400.—

Adduction La Jaqua et La Mulla : CHF 135'000.—

Collecteur EC rte des Arsiliers : CHF 160'000.—

Total des investissements planifiés de 2022 à 2026 : CHF. 16'063'960.—

Investissements pour mémoire :

Agrandissement de la crèche de 36 à 52 places, le personnel de crèche passerait de 9.35 EPT à 13.1, ainsi qu'une augmentation du personnel de conciergerie de 0.3 EPT.

Honoraires pour PAD ancienne poste.

BREP Es Verchières / Stand de tir / Ange

Monsieur André Blunschli demande s'il y a des questions.

Monsieur Robert Savoy demande si, par exemple pour la mise en séparatif quartier de la Reraise pour un montant de CHF 951'000.—, les réserves seront utilisées. Monsieur Pierre-Alain Perroud répond par l'affirmative. Monsieur Diaz donne des explications concernant l'utilisation des réserves pour les auto-financements des investissements. Il rappelle que selon MCH2 il n'est pas autorisé d'amortissements supplémentaires en temps normal ; le résultat doit être attribué au capital. Par contre, en cas d'auto-financement via les réserves il y a l'obligation de faire un amortissement supplémentaire pour la partie en auto-financement. Ceci est la seule exception pour faire un amortissement supplémentaire.

Comme il n'a pas d'autre question, Monsieur le Président, Paul Rosset, passe au point suivant.

12 Budget des investissements 2021 et approbation

12.1 Financement pour équipement mobilier divers

12.1.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur André Blunschli, vice-Syndic.

Monsieur André Blunschli explique que, selon la planification définie, il est prévu de poursuivre le renouvellement du matériel, tant à l'administration communale qu'à l'école et à la salle de gym.



Selon les demandes et besoins évoqués, il est proposé d'acquérir et d'installer:

- une scène pour les manifestations. Cette dernière, d'une surface de 40m² serait démontable et réglable avec tous les éléments de sécurité et les chariots de transport.
- des bureaux ergonomiques (assis/debout)
- du mobilier pour le secrétariat scolaire
- du mobilier pour l'administration /AES (tables fixes, bureaux assis/debout, luminaires, armoires à rideaux).

Comme il n'y a pas de question, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande le rapport de la commission financière.

12.1.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son représentant, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable à ce financement.

12.1.3 Approbation

Par vote à main levée, cet investissement de CHF 49'100.-- est approuvé à l'unanimité.

12.2 Financement pour l'équipement informatique

12.2.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Monsieur André Blunsch, vice-syndic.

Se référant encore à la planification définie, Monsieur Blunsch informe qu'il est prévu de compléter le parc informatique et de projection de l'école et de l'administration comme suit :

- 3 écrans de projection avec projecteur et 10 postes de travail pour l'école
- 6 ordinateurs portables, 1 écran, 1 PC fixe, firewall, 1 téléviseur 85"

Comme il n'y a pas de question, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande le rapport de la commission financière.

12.2.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son représentant, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable à ce financement.

12.2.3 Approbation

Par vote à main levée, cet investissement de CHF 63'050.-- est approuvé à l'unanimité.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

12.3 Financement pour un nouveau véhicule du Corps de Sapeurs-pompiers Basse-Veveyse

12.3.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Madame Françoise Jolivet.

Madame Jolivet explique aux membres du CG l'utilité de l'acquisition d'un nouveau véhicule équipé de tout le matériel nécessaire pour faciliter les interventions.

Ce véhicule figure dans le catalogue de l'ECAB, cet Etablissement a déjà donné son aval à cet investissement puisqu'il le subventionnerait à hauteur de 40% ainsi que 25% du coût de la caisse d'intervention.

Madame Jolivet précise que le montant de cet investissement est réparti entre les communes d'Attalens, Bossonnens et Granges.

Monsieur Georges Emonet demande si l'aval des 3 communes est nécessaire à l'acquisition de ce véhicule. Madame Françoise Jolivet répond par l'affirmative.

Comme il n'y a plus de question, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande le rapport de la commission financière.

12.3.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son représentant, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable à ce financement.

12.3.3 Approbation

Par vote à main levée, cet investissement de CHF 26'925.—est approuvé à l'unanimité.

12.4 Financement pour l'installation d'un panneau d'information numérique

12.4.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise Jolivet.

Madame Jolivet rappelle que ce panneau faisait partie du projet du centre du village mais avait déjà été reporté à 2 reprises dans la planification. Un atelier a été fait en collaboration avec Team+, certains membres du CG, du CC et même un représentant de la GCA, lors duquel il a été relevé que la place du village n'était pas très vivante actuellement. Il est vrai que la population ne s'est pas encore accaparée cette place et le fait d'avoir un panneau visible par tous serait intéressant pour la vie villageoise. Un flyer ne touche que les habitants, alors que le panneau informerait plus de monde.

Le CC propose ce panneau d'information soutenu par la commission d'aménagement (sauf 1 membre).

Elle informe que les frais annuels s'élèveraient à CHF 3'200.—par année, dont env. CHF 1'800 de frais d'électricité.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Monsieur Vincent Grognuz intervient afin de saluer l'intention à vouloir avoir une réflexion à propos de la communication d'un point de vue communal ; toutefois, il pense que cet achat n'est pas pertinent et ce pour les raisons suivantes :

- 1. Le coût important : CHF 55'000.00.
- 2. Les frais de fonctionnement que vient d'évoquer Madame Françoise Jolivet, soit CHF 3'200.—par an avec le regret de ne pas le faire fonctionner à l'énergie solaire.
- 3. Le temps de vie inconnu.
- 4. La fragilité du panneau : il pourrait facilement être l'objet de déprédations au vu de son emplacement.

Il conclut en affirmant que même si ce panneau peut avoir quelques avantages, il n'est pas convaincu par la nécessité de cet achat. En guise d'alternative, Monsieur Grognuz informe qu'il existe une application « gemeinde news » au prix de CHF 1'500.00 par année pour la commune mais gratuite pour les utilisateurs avec toutes les informations nécessaires en tout temps.

Madame Françoise Jolivet intervient en disant qu'effectivement l'énergie solaire peut être envisagée et sera portée à réflexion. En ce qui concerne l'application, les personnes âgées seront moins à même de pouvoir l'utiliser et déclare que l'intention est que tout le monde puisse avoir accès aux informations.

Monsieur Yves Savoy demande où serait placé le deuxième panneau. Mme Jolivet répond que le panneau serait une double face.

Monsieur Cyril Grandjean remercie Mme Jolivet pour les précisions financières apportées mais regrette qu'elles ne figurent pas dans le message comme cela aurait dû être le cas selon la loi sur les communes. Il demande à Mme Jolivet de préciser si les CHF 3200.00 cités comprennent les CHF 1'800.00 d'électricité ou si ce montant est à ajouter. Mme Jolivet confirme que ce montant y est inclus. Après un rapide calcul Monsieur Grandjean mentionne donc que les frais annuels de fonctionnement de ce panneau s'élèveraient donc à CHF 8'650.00 pour autant que ce panneau dure au moins 10 ans.

Madame Béatrice Perroud demande où il serait placé exactement. Madame Françoise Jolivet relève que comme il doit être relié à la fibre optique il pourrait être placé sur l'abribus ou légèrement sur le côté. Toutefois le service cantonal de la mobilité et des routes devrait également donner son aval pour le côté sécuritaire et une mise à l'enquête doit être faite. Il n'est donc pas possible actuellement d'affirmer l'emplacement exact de ce panneau.

Pensant sécurité, Monsieur Giuseppe Vitelli demande s'il est judicieux de mettre ce panneau au centre du village dans une zone 30 km/h pleine d'enfants, celui-ci pouvant distraire les automobilistes. Il souligne le fait que ce genre de panneau se met généralement à l'entrée d'une localité. Madame Françoise Jolivet explique que ce sera justement le rôle du service cantonal de la mobilité et des routes d'en estimer la dangerosité selon l'endroit. Attalens ayant 3 entrées, il serait compliqué de savoir quel endroit choisir pour le panneau.

Monsieur Georges Emonet fait part de son étonnement puisque l'éclairage public est éteint la nuit dans les quartiers pour cause de pollution nocturne, mais on ajouterait un panneau qui lui resterait allumé. Madame Françoise Jolivet répond que la luminosité est réglable et il est possible de le régler pour qu'il s'éteigne la nuit aux heures qui seront fixées. Monsieur Emonet se réfère au panneau de Châtel-st-Denis qui est très lumineux la nuit. Mme Jolivet explique que le panneau de Châtel-st-Denis est un ancien panneau et que celui sur lequel porte l'étude est le dernier proposé sur le marché.

Monsieur le Président, Paul Rosset, ajoute que la route principale, centre d'Attalens, est éclairée toute la nuit et que cela ne devrait donc pas avoir une grande influence sur la luminosité actuelle.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Monsieur Dick Perroud s'exprime afin de signifier à l'assemblée qu'il n'est pas favorable à cet investissement et qu'il rejoint MM Cyril Grandjean et Vincent Grognuz dans leurs réflexions.

Parole est donnée à Monsieur Robert Savoy qui souhaite préciser que l'initiative de cette demande de panneau avait été faite par l'union des sociétés via le biais des sociétés locales d'Attalens.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à la commission financière.

12.4.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son représentant, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable à ce financement.

12.4.3 Approbation

Par main levée, cet investissement de Fr. 54'500.-- est refusé par 19 voix, 5 voix pour et 5 abstentions.

12.5 Financement pour la mise à jour de l'éclairage public

12.5.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe Alibert.

Monsieur Philippe Alibert informe du souhait de changer 201 têtes lumineuses sur Attalens et Tatroz afin de passer des éclairages sodium au LED. Cet investissement sera réalisé sur 4 ans et selon la commission de l'énergie, un éclairage dynamique sera étudié pour certaines zones.

Monsieur Vincent Grognuz explique qu'un lampadaire est une barrière pour la faune. Ceci représente un gros impact sur les insectes, les chauves-souris, les mammifères, les rapaces nocturnes, etc., et il souhaite une réflexion sur les horaires nocturnes de ces lampadaires et leur nécessité selon les endroits. Il est bien de passer au LED, toutefois la faune est hyper-sensible à la lumière blanche bleutée alors qu'elle supporte beaucoup mieux le blanc chaud. Il explique que la Commune du Val-de-Ruz est précurseur en Suisse et éteint son éclairage de 23h30 à 5h00 pour la faune ; elle en a tiré beaucoup de points positifs, entre autres le côté économique et le côté sécuritaire.

Monsieur Philippe Alibert remercie Monsieur Vincent Grognuz pour son intervention.

Comme il n'y a pas d'autre question, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande le rapport de la commission financière.

12.5.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son représentant, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable à ce financement.

12.5.3 Approbation

Par vote à main levée cet investissement de CHF 176'000.-- est approuvé à l'unanimité.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

12.6 Financement pour la nouvelle place de containers et bennes (Tatroz) et la réalisation de toitures d'abris poubelles existants (Attalens)

12.6.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que dans le cadre de la politique communale de sensibilisation des habitants au tri et à la récupération des déchets, il est prévu de créer une nouvelle place couverte pour les containers à Tatroz près des bennes à déchets verts afin de redonner à l'abribus actuel situé sur la place du village sa vocation première.

De plus, de nouvelles toitures pour abris existants font également partie de ce projet aux chemins d'En Quettolla et de l'Ouche-dessus.

Monsieur le Président, Paul Rosset, demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur Christian Nessensohn demande comment il est possible d'envisager une construction sur ce terrain appartenant à la commune alors que l'IBUS a été donné pour la construction de la PPE Les Sources. Monsieur Cédric Emonet, responsable technique, lui indique que l'IBUS est pris en compte que dans le cas d'une construction fermée.

Intervention de Madame Caroline Grandjean qui a de sérieux doutes quant à cet investissement qu'elle va refuser ; et ce pour plusieurs raisons. En effet, elle a l'impression que l'étude justifiant la pratique actuelle est antérieure à la présente législature, que la commune reste sur des acquis et que les propositions faites pour changer de système ne trouvent que des inconvénients.

Elle demande au CC et à la commission déchetterie de mener une véritable analyse, tenant compte des avantages et inconvénients des différents systèmes, de l'économicité des options, de l'esthétique, de l'encombrement et des aspects qualitatifs pour la population.

Monsieur Pierre-Alain Perroud prend note de cette remarque et ajoute que cette question des déchets est sensible et que c'est pareil pour une place de jeux ou de skate : tout le monde en veut, mais pas devant chez eux. Il mentionne aussi qu'actuellement la rationalisation et le regroupement des containers touche à sa fin et personnellement il voit mal enlever tout cela et creuser des moloks.

Comme il n'y a plus de question, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande le rapport de la commission financière.

12.6.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son représentant, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable à ce financement.

12.6.3 Approbation

Par vote à main levée, cet investissement de CHF 65'000.-- est approuvé par 23 voix, 5 voix contre et 1 abstention.



12.7 Financement pour l'entretien d'une route – Chemin du Veret

12.7.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud.

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que suite à diverses inspections, il s'avère qu'un traitement du chemin du Veret soit prioritaire en reprofilage de la chaussée avec matériaux bitumeux et réfection à chaud. La longueur est de 485 mètres.

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Madame Maude Landry, laquelle déclare son incompréhension face à cette réfection. Utilisatrice de cette route en période de cueillette, elle dit n'avoir jamais constaté que cette route était en mauvais état, et elle pense que l'améliorer permettrait de rouler plus vite et favoriserait l'insécurité des piétons. Elle se demande aussi si économiquement c'est vraiment le moment pour un tel investissement.

Monsieur Pierre-Alain Perroud répond que cette route est très abimée. Les infiltrations d'eau additionnées du gel hivernal provoquent des grandes fissures ; à savoir que si rien n'est fait, dans 2 ans, cette route sera impraticable et nécessitera un revêtement complet avec un budget nettement plus élevé. L'avantage de cet entretien préventif prolongera la durée de vie de cette route d'au moins 10 ans. Monsieur Cédric Emonet reprend les arguments de Monsieur Pierre-Alain Perroud et explique que cette route est mal fondée et que l'entretien prévu est proportionnel à la fréquentation de celle-ci.

Comme il n'y a plus de questions, Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à la commission financière.

12.7.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son représentant, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable à ce financement.

12.7.3 Approbation

Par vote à main levée, cet investissement de CHF 38'000.-- est approuvé par 22 voix, 5 voix contre et 2 abstentions.

12.8 Financement pour un nouveau véhicule multi lift de la voirie

12.8.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que le véhicule multi lift, très utile au transport de bennes et au déneigement hivernal, comptabilise 10 ans d'âge et 5'000 heures et arrive gentiment en fin de vie ; de plus les frais de réparations sont de plus en plus élevés.

Après plusieurs offres et tests, c'est le Lindner Unitrac 122L qui a été retenu. Il est doté d'un moteur Euro-6 avec filtre à particules et adblue. Il précise que des renseignements ont été pris pour un véhicule électrique mais que les prix sont encore prohibitifs.

Le véhicule sera équipé d'une saleuse à deux chambres, saleuse qui était planifiée à l'investissement en 2023, ainsi que d'un système de levage à crochet.



Comme il n'y a pas de question, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande le rapport de la commission financière.

12.8.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son représentant, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable à ce financement.

12.8.3 Approbation

Par vote à main levée, cet investissement de CHF 218'000.-- est approuvé à l'unanimité.

12.9 Financement pour la création d'un trottoir franchissable à la Route de Corcelles

12.9.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud.

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que suite à la proposition faite lors d'un CG, s'en est suivi une étude du service technique pour l'établissement d'un projet / budget pour la création d'un trottoir et la sécurisation du parcours des écoliers le long de la route depuis l'atelier de couture jusqu'à la croisée de la Route de l'Ouche, d'une longueur de 275 mètres.

L'idée est de faire un trottoir franchissable jumelé de petits potelets afin d'améliorer la sécurité des piétons, permettant tout de même le croisement des véhicules.

Comme il n'y a pas de question, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande le rapport de la commission financière.

12.9.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son représentant, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable à ce financement.

12.9.3 Approbation

Par vote à main levée cet investissement de CHF 145'500.-- est approuvé à l'unanimité.

12.10 Financement pour un changement adduction d'eau au Chemin d'En-Faye

12.10.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud.

Monsieur Pierre-Alain Perroud explique que ce changement concerne la conduite en fonte, diamètre 100, datant de 1978, situé entre la déchetterie et la ferme de MM Georges et Alexandre Savoy et ne répondant plus aux normes actuelles sur l'adduction d'eau. L'agrandissement de la Ferme de MM Savoy obligerait aussi au déplacement de cette conduite.

Monsieur Cyril Grandjean demande si ce montant fera l'objet d'un amortissement extraordinaire en 2021 selon ce qui a été dit précédemment.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Monsieur José Diaz lui répond qu'il n'est pas prévu pour ce point d'en faire un auto-investissement, mais que cela aurait pu se faire.

Monsieur Olivier Grau demande si ce projet pourrait être financé par la réserve. Monsieur José Diaz dit que techniquement ce serait possible mais que ça n'a pas été une volonté du CC.

Monsieur Eliot Savoy se demande si le taux d'amortissement de 1.25% n'a pas été sous-évalué. M. Diaz explique que ce taux a été donné par le service de l'économie via MCH2 et qu'il n'est pas possible d'aller au-delà ni même en-dessous, l'estimation de la durée de vie d'une conduite d'eau étant de 80 ans.

Monsieur Cyril Grandjean réagit aux dires de Monsieur José Diaz et déclare que les taux indiqués dans la loi sont des taux minimums et non des taux maximums. Il précise aussi qu'il y a une autre clause qui dit qu'il faut ajuster les amortissements à la durée de vie des installations. Il est donc interdit de prendre une estimation de 80 ans si la réalité est de 40 ans. M. Diaz réagit en stipulant qu'il s'agit là de recommandations. Monsieur Grandjean demande alors de ne pas déclarer qu'il est impossible de le faire puisque ce n'est pas le cas.

Comme il n'y a plus de question, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande le rapport de la commission financière.

12.10.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son vice-Président, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable à ce financement.

12.10.3 Approbation

Par vote à main levée, cet investissement de CHF 82'500.-- est approuvé par 27 voix et 2 abstentions.

12.11 Financement pour une déviation de collecteur EC/PPE Les Sources / Tatroz

12.11.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Perroud

Monsieur Reynald Emonet et Monsieur Georges Emonet se récusent.

Monsieur Pierre-Alain Perroud revient rapidement sur le point 12.10.1 et relève que le CC a pris note des remarques et qu'il favorisera les financements des futurs investissements via les réserves.

Concernant la déviation du collecteur communal d'eau clair situé sur la parcelle no 628, Monsieur Pierre-Alain Perroud explique qu'il est nécessaire de le déplacer puisqu'il traverse actuellement l'endroit de la future construction de la PPE Les Sources.

Pas de questions, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande le rapport de la commission financière.

12.11.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son vice-Président, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable à ce financement.



12.11.3 Approbation

Par vote à main levée, cet investissement de CHF 30'000.-- est approuvé par 26 voix et 1 abstention.

Monsieur Reynald Emonet et Monsieur Georges Emonet reviennent dans la salle.

Monsieur Pierre-Alain Perroud remercie le CG pour sa confiance et d'avoir accepté les divers points proposés par le CC. Ceci représente beaucoup d'argent mais il en va aussi du bien de la commune et de ses citoyens.

12.12 Financement pour le changement enrobé / Ecoles Les Blés et Les Roses

12.12.1 Présentation et discussion

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guillaume Savoy.

Monsieur Guillaume Savoy explique qu'après avoir repoussé plusieurs fois les investissements sur le changement de l'enrobé il s'avère maintenant nécessaire d'y remédier au vu de son état ; non seulement du point de vue esthétique, mais surtout du point de vue sécuritaire. 600 m2 doivent être remplacés et des marquages au sol de divers jeux y seront faits. Le comité du cercle scolaire ainsi que la commission des bâtiments ont déjà donné un préavis positif.

Monsieur Dick Perroud s'étonne du montant un peu exorbitant pour cette surface ayant personnellement eu une expérience de ce genre pour un prix beaucoup plus avantageux. Il espère donc que ce montant sera revu à la baisse. Monsieur Guillaume Savoy fait savoir qu'il s'est aussi interrogé à ce sujet et que cette même remarque a également été faite par le CC. Ce montant provient d'une entreprise qui a déjà travaillé pour la commune d'Attalens mais d'autres demandes d'offres seront faites. Il dit aux membres du CG qu'ils peuvent sans autre proposer une entreprise afin de faire un nouveau devis. Une des explications de ce montant est que ce travail se fera sur de petites zones sur différents niveaux, que d'autres zones se trouvent sur des locaux et que certaines machines lourdes n'y auront pas accès et enfin qu'une partie devra être faite à la main pour cause d'accès difficile. Une réfection des pavés est également prévue ; pour plus de détails, il est possible d'approcher Monsieur Cédric Emonet qui a participé à la rencontre avec l'entreprise. Monsieur Guillaume Savoy espère que ce montant pourra encore sensiblement diminuer.

Monsieur Yves Savoy demande en quoi consiste les travaux de marquage. Monsieur Guillaume Savoy explique que la volonté du CC est d'agréments cet espace par de petits jeux comme c'était déjà le cas.

Madame Maude Landry exprime son soutien à ce projet étant donné que cette zone est en mauvais état ; elle relève qu'il s'agit d'une volonté du conseil des enfants et du conseil des parents de mettre plus de jeux dans ce périmètre.

Comme il n'y a plus de question, Monsieur le Président, Paul Rosset, demande le rapport de la commission financière.

12.12.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son vice-Président, Monsieur Cyril Grandjean, donne son préavis favorable à ce financement.

12.12.3 Approbation

Par vote à main levée, cet investissement de CHF 74'500.-- est approuvé à l'unanimité.



Il est 21h55 et Monsieur le Président, Paul Rosset, clôt la séance du jour.

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

Monsieur Paul Rosset, Président du Conseil général (ci-après CG), salue Madame la vice-Présidente, ses collègues du bureau et du CG, le Conseil communal (ci-après CC), Monsieur le vice-Syndic, Monsieur l'Administrateur, Monsieur le Boursier, Madame la secrétaire, les représentants de la presse. Il leur souhaite la bienvenue en ce lieu un peu particulier. Il remercie spécialement le CC ainsi que les membres des différents services pour avoir permis la tenue de ce CG dans les meilleures conditions possibles au vu de la situation sanitaire actuelle.

Il souhaite également la bienvenue au public et rappelle qu'il lui est interdit d'intervenir pendant la séance.

Appel :

Présents : 28

Excusés : Monsieur Didier Sauteur et Monsieur Pierre-Alain Cottet

Six Conseillers communaux sont présents.

Le quorum étant atteint, M. le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

13 Présentation du budget du compte de résultats 2021

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole au vice-Syndic, Monsieur André Blunschli.

Monsieur Blunschli propose que les questions et remarques se fassent sur les chapitres comptables. Il en donne les titres et la numérotation des pages et s'arrête s'il y a des questions.

Compte no 0120.30.52.00 – Cotisations caisse de pension – CHF 186'455.00

Monsieur Cyril Grandjean aimerait comprendre le mécanisme prévu pour la commission paritaire de prévoyance du personnel. Il demande si les conseillers généraux ou membres de la commission financière seront invités à prendre les places d'une partie des représentants d'employeurs pour éviter que le CC soit juge et parti. Monsieur Blunschli lui répond par l'affirmative.

Compte no 3290.36.36.00 – Subventions aux sociétés locales – CHF 41'855.—

Monsieur Cyril Grandjean souhaiterait connaître le détail de ce compte.

Monsieur Laurent Menoud répond que ce compte est assez large et qu'un travail plus détaillé sera fait pour répondre à la demande de la commission financière. De mémoire, Monsieur Menoud détaille comme suit :

- Environ CHF 14'000.00 pour la bibliothèque publique de la Veveyse
- Environ CHF 10'000.00 pour des subventions aux sociétés
- CHF. 5'000 pour la SDA
- Le solde se déclinant en petites subventions



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Comme cette demande a déjà été formulée plusieurs fois, il déclare que, pour la suite, les montants seront dispatchés de façon à avoir une meilleure vue d'ensemble. Il précise également qu'il y a un travail de fonds qui est fait au niveau des subventions des sociétés, qu'elles soient sous forme pécuniaire ou sous forme de mise à disposition des locaux. Il y aura donc plus de clarté et de transparence pour le budget 2022.

Monsieur Cyril Grandjean remercie pour ces précisions.

Monsieur Robert Savoy ajoute que le CC établi une liste officielle qui est consultable en tout temps.

Comptes concernant l'aménagement du territoire : Monsieur Eliot Savoy demande où en est le PAL actuellement à Attalens. Madame Françoise Jolivet lui répond qu'un délai a été demandé au Tribunal cantonal jusqu'au 14 janvier 2021 par la commune et les opposants.

Monsieur Eliot Savoy demande ce qu'il se passera si aucun accord n'est trouvé d'ici ce délai. Madame Jolivet répond que ce sera au Tribunal cantonal de trancher et si nécessaire la commune devra refaire un PAL ou alors réadapter l'actuel avec le plan directeur cantonal.

Monsieur Eliot Savoy souhaiterait savoir combien le PAL a coûté de 2004 à ce jour. CHF 180'000.00 est la réponse de Mme Jolivet. '

Au vu du montant investi, et Monsieur Savoy considérant que le canton est partiellement responsable de la situation actuelle, il demande si la commune a envisagé de demander une participation ou un dédommagement aux services cantonaux respectifs. Madame Françoise Jolivet informe qu'il faut attendre la décision du tribunal cantonal pour envisager la suite.

Monsieur Eliot Savoy demande comment ça se passe avec le plan directeur régional puisque notre PAL est dans une impasse. Mme Jolivet répond que le plan directeur régional n'est qu'à ses débuts et que des ateliers vont être organisés entre plusieurs entités. Elle n'a personnellement assisté qu'à une seule rencontre.

Compte no 9100.31.99.00 – Escompte sur impôts – CHF 13'000.00 :

Le groupe OSE via Monsieur Cyril Grandjean fait la proposition suivante :

Comme cela a déjà été relevé par la commission financière l'an passé et le sera encore cette année, ni le canton, ni la confédération ne paye plus d'escompte d'impôts alors que le taux d'intérêts du marché est de -0.8%. En cette année de COVID, nous prévoyons au budget 2021 du rouge vif, de ne pas indexer nos fonctionnaires communaux, de dissoudre CHF 260'000.00 de réserve de crise, et de malgré tout terminer l'année avec CHF 271'000.—de perte, d'avoir CHF 13'000.00 pour favoriser les plus favorisés qui payeront en une fois, semble inapproprié. Pour cette raison le groupe OSE demande de biffer cette dépense.

Monsieur le Président, Paul Rosset, reprend la parole et passe au vote quant à la proposition de supprimer ce chiffre.

Le groupe ECD demande 5 minutes de suspension accordées par le Président.

Monsieur le Président, Paul Rosset, reprend la séance et demande l'avis de la commission financière. Monsieur Cyril Grandjean, vice-Président de la commission financière donne un préavis favorable à ce retrait en donnant lecture de la partie du rapport du point 14 s'y référant.

Monsieur le Président, Paul Rosset, demande de passer au vote en répondant à la question suivante :
« Etes-vous pour le maintien de la somme d'escompte sur impôts ? »

Par vote à main levée, la proposition de maintenir le compte no 9100.31.99.00 est refusée par 24 voix, 1 voix pour et 3 abstentions.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Monsieur le Président, Paul Rosset, demande de passer au 2^{ème} vote en répondant à la question suivante : « Etes-vous pour la proposition du groupe OSE d'abolir cet escompte sur impôts ? »

Par vote à main levée, la proposition de supprimer le compte no 9100.31.99.00 est acceptée par 24 voix 1 vote contre et 3 abstentions.

Monsieur André Blunschli termine sa présentation en mentionnant qu'au vu du refus d'un des investissements présentés le soir précédent les nouveaux chiffres sont de CHF. 6'246'615.00 aux charges de CHF 87'575.00 aux revenus, ce qui donne un résultat de CHF 6'159'040.

Monsieur André Blunschli conclut comme suit :

« Le Conseil communal présente le premier budget établi sous la nouvelle forme comptable MCH2. Ce budget est le dernier de la législature 2016-2021 et servira de fil rouge pour la transition entre deux législatures.

En ces périodes difficiles, (crise sanitaire et économique), il n'a pas été possible d'établir un budget équilibré et ce, la même année que la mise en place de l'harmonisation comptable nouvelle génération. La situation incertaine laisse présager une baisse des revenus fiscaux pour l'année prochaine, en plus, la baisse de deux points du coefficient d'imposition cantonal aura également des conséquences à ne pas négliger pour notre commune.

Suite à la mise en place de MCH2, la réévaluation de notre patrimoine contribuera à terme à une augmentation de notre capital propre de CHF 19'877'000.00. Ce montant est à mettre en corrélation des charges supplémentaires d'amortissements de CHF 440'000 par année.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le rapport de l'année dernière, les conséquences du projet fiscal 17 et de la réforme de la caisse de pension du personnel de l'état ont développé leurs effets sur notre budget 2021.

Depuis maintenant quelques années, les communes du district collaborent davantage entre elles et réorganisent leurs associations afin d'être plus efficaces et dynamiques. Corollaire de cette évolution, les charges de district grandissent, et la marge de manœuvre sur les objets strictement communaux diminuent. Nous nous engageons aussi au sein des structures de district pour offrir de meilleurs services à la population et également faire respecter la même philosophie en matière de gestion et d'efficacité.

Le Conseil communal, se veut tout de même rassurant. Grâce aux bons exercices comptables de ces dernières années, à la politique financière menée de concert avec le Conseil général, nous pouvons voir l'avenir avec sérénité et confiance. Les derniers exercices comptables nous permettent, en ces périodes difficiles de combler les manques, et ainsi, donnent la possibilité de compenser le déficit par un prélèvement au capital. L'exécutif est conscient que pour la première année MCH2, le prélèvement au capital ne doit pas être un exemple pour les prochaines années. Il sera quand même nécessaire de rester rigoureux tout en permettant à notre commune de continuer à prospérer. Un regard attentif sur la dette par habitant doit toujours être de mise afin de garantir une santé financière sur le long terme.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal réitère son message de prudence et met tout en œuvre pour stabiliser la situation. Le Conseil communal vous demande d'accepter ce budget tel que présenté et modifié et s'engage à le respecter dans le même état d'esprit que durant ces dernières années. Merci.

Monsieur le Président, Paul Rosset, remercie Monsieur Blunschli et demande s'il y a des questions.

Monsieur Reiner Sutter demande, en comparaison avec l'an dernier, si les informations intéressantes comme par exemple certains taux vont réapparaître. Monsieur Blunschli lui répond que ces coefficients apparaissent avec les comptes et non avec les budgets.



14 Rapport de la commission financière

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Monsieur Cyril Grandjean, pour le rapport de la commission financière.

Monsieur Grandjean donne lecture du rapport reporté ci-dessous :

« En cette période particulière, la Commission financière n'a pas été en mesure de passer en revue les budgets en présence de l'ancien syndic, M. Michel Savoy ou du caissier communal M. José Diaz.

Cependant, elle a reçu les budgets de manière anticipée afin de pouvoir les analyser et poser ses questions.

Notre commission a tenu une séance en date du 24 novembre 2020 pour l'étude du budget 2021.

Nous avons pris connaissance des différents postes et avons obtenu du Caissier, du Syndic et des Conseillers communaux les renseignements et explications nécessaires aux questions posées.

L'entrée en vigueur de MCH2 a impliqué des changements structurels importants au niveau des comptes, ne permettant pas une comparaison avec le budget précédent.

Budget de fonctionnement

La Commission Financière note les éléments suivants :

Compte tenu de MCH2, le budget de fonctionnement pour 2021 présente un total de charges égal au total des produits pour un montant de CHF 30'374'492. En effet, selon MCH2, il n'est plus possible de présenter un budget déficitaire. En cas de déficit, celui-ci doit être prélevé au capital propre de la Commune. Si la Commune ne disposait plus de réserve, il faudrait alors diminuer les dépenses ou augmenter les recettes.

Tel que présenté, le budget de fonctionnement 2020 présente un déficit de CHF 271'145.80 qui doit donc être prélevé au capital propre de la Commune. Ce déficit est déterminé après un prélèvement initial de CHF 260'000 à la réserve pour situation de crise, afin de compenser partiellement la diminution attendue des recettes liée à la Covid.

Nous avons été informés par l'ancien Syndic des nombreuses discussions et des efforts faits au sein du Conseil Communal afin de limiter le montant des pertes attendues.

Grâce à l'année comparative, le suivi de l'évolution du budget sera plus aisé dans les années à venir.

Dans son analyse, la Commission Financière constate notamment que :

012 Exécutif *Une nouvelle couverture de prévoyance professionnelle est prévue pour le Conseil Communal.*

0220.3130.02 *La Commune s'acquitte de nombreuses cotisations ou verse des dons, obligatoires ou discrétionnaires.*

La Commission Financière demande plus de transparence sur ces aspects et demande à être associée au groupe de travail qui sera mis en place pour traiter ce sujet, qui devait initialement être résolu avec l'introduction de MCH2

1400.3132.00 *La procédure de conciliation dans le cadre du litige des escomptes n'ayant pas abouti, une procédure au tribunal est introduite.*

La Commission Financière demande au Conseil Communal de continuer la procédure afin de pouvoir récupérer tout ou partiellement le montant perdu.

9100.3199.00 *La Commission Financière constate qu'un escompte est toujours versé par la Commune en cas de paiement des impôts de manière anticipée.*



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

La Commission Financière demande au Conseil Communal de revoir cet élément à l'avenir, dans une période où les comptes ne sont plus rémunérés et surtout lorsque des efforts sont demandés au personnel communal.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2021 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 6'213'540.

Ce budget comprend 12 nouveaux investissements présentés sous formes de rapports financiers pour un montant brut total de CHF 1'106'150.

Les investissements présentés les plus importants sont ceux pour

- un nouveau véhicule multi lift de la voirie pour CHF 258'000
- la mise à jour de l'éclairage public pour CHF 176'000
- la création d'un trottoir franchissable à la Route de Corcelles pour CHF 145'500

Planification financière

Cet outil est une aide importante pour l'évaluation des conséquences financières des décisions passées et des choix futurs. L'établissement d'une planification du fonctionnement 2022 à 2026 montre, sous réserve des hypothèses adoptées, les limites financières de notre Commune dans les années à venir.

Comme déjà mentionné, la Commission Financière souhaiterait que cette planification lui soit présentée de façon détaillée à l'avenir. Pour rappel, selon l'art. 86d et 97 LCO, la Commission financière doit donner son préavis concernant la planification financière, alors que le Conseil général en prend acte (art. 10 LCO).

Conclusion

La Commission Financière note que le Conseil Communal a maîtrisé l'augmentation des charges et établi un budget de fonctionnement rigoureux. Concernant les investissements, la Commission financière invite le Conseil communal à rester très vigilant, dans une période pleine d'incertitudes.

Nous relevons que les charges croissent toujours plus rapidement que les produits. Par conséquent, comme c'est le cas actuellement, une attention accrue doit être portée tant au budget de fonctionnement communal qu'aux dépenses sollicitées par les associations de communes, notamment par l'intermédiaire de leurs délégués.

La Commission Financière remercie toute l'administration et les membres de notre Exécutif pour le travail accompli lors de l'établissement et de la présentation du budget 2021 et spécialement le Caissier communal dans le cadre de l'implémentation de MCH2.

La Commission Financière donne son préavis favorable pour les budgets de fonctionnement et d'investissements 2021 »

15 Vote final du budget 2021 du compte de résultats et d'investissements

Par vote à main levée, le budget 2021 du compte de résultats et d'investissements avec les modifications précédemment votées est accepté à l'unanimité.

16 Communications du Conseil communal

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Madame Françoise Jolivet afin de donner lecture de la réponse à une question posée au mois de juin par M. Grau concernant le RCU.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

« La commune d'Attalens a l'obligation légale de gérer et contrôler l'aménagement de son territoire. A l'heure actuelle, la commune ne peut pas refaire son RCU car il est lié à une procédure en cours au Tribunal cantonal. En fonction des résultats de cette dernière, le CC devra se déterminer sur la refonte, ou pas, de son RCU. Si tel devait être le cas, les représentants du CG, par le biais de la commission d'aménagement, seront amenés à participer à l'élaboration de ce dernier. A savoir toute de même que si la commune modifie son RCU dans le cadre d'un nouveau PAL, les IBUS minimums seront dictés par le droit cantonal. En exemple : les IBUS actuels minimaux sont de 0.6 alors que dans le RCU actuel ils sont à 0.5. Dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau RCU, la commune pourrait, de manière ciblée, quartiers, lotissements ou hameaux, spécifier certains points techniques obligatoires. »

Monsieur le Président, Paul Rosset, remercie Mme Jolivet et comme il n'y a pas de questions il passe au point suivant.

17 Divers

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Madame Béatrice Perroud.

Madame Béatrice Perroud demande au CC à ce que le CG puisse connaître le contenu de la lettre de démission de Monsieur le Syndic, Monsieur Michel Savoy, étant donné que toutes les lettres de démission sont lues lors du conseil. Elle exprime aussi son interrogation face à cette situation qui laisserait paraître quelques problèmes au sein du CC et se demande justement si celui-ci se sent serein pour la suite et fin de législature.

Monsieur André Blunschli déclare que la lettre de Monsieur Savoy n'est pas simplement une lettre de démission mais qu'elle comporte, entre autres, des accusations. Le CC, en accord avec Monsieur le Préfet et le Président du CG, a décidé de ne pas en donner sa lecture mais d'en faire un communiqué restreint afin d'éviter toute polémique excessive de la situation.

Quant à savoir si le CC est suffisamment serein pour la suite de la législature ; Monsieur Blunschli répond par l'affirmative. L'administration fonctionnant excellentement bien, il ne voit aucune raison majeure de s'inquiéter pour l'avenir. Il ne cache pas que la démission de Monsieur Savoy a été une surprise et que les 48 dernières heures ont été compliquées pour lui, marquées par des sollicitations tant de la préfecture que de la commune, de la mise sur pieds de séances en urgence, et que les jours à venir nécessiteront encore maintes réflexions et décisions quant à la suite de cette démission.

Monsieur le Président, Paul Rosset, donne la parole à Monsieur Giuseppe Vitelli.

Monsieur Vitelli souhaite revenir sur le sujet du Château d'Attalens qui est en vente depuis plus de 10 ans maintenant. Le CC s'y était alors déjà intéressé alors que le prix était plus élevé que maintenant. Il rappelle qu'à l'époque, une délégation du CC avait déjà eu des contacts avec la propriétaire et étudié des éventuels partenariats avec des privés ou des fondations. Il déclare que le groupe ECD demande au CC de réactiver les investigations en vue d'un éventuel achat de cette bâtisse. Il mentionne que la Veveyse n'a plus de château au sein de son patrimoine, si ce n'est celui de Châtel-st-Denis, et déplore le fait que ce bâtiment, témoin d'événements historiques puisse partir en main privée ou étrangère.

Monsieur Vitelli pense que cette bâtisse, qui n'est évidemment plus aux normes énergétiques, pourrait avoir d'autres prérogatives culturelles, sociales ou intellectuelles. Il souligne le fait que la Veveyse est le seul district à ne pas avoir de musée.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Il relate le fait que le district cherche un lieu pour y accueillir « La maison des Amériques », projet de musée, ou simple lieu qui recueille l'histoire de nos immigrés du Sud fribourgeois, autant liés à « Nova-Fribourgo » (Brésil) et « Baradero-Fribourg » (Argentine). Un projet veveysan, qui doit le rester, dans lequel la commune de Chatel-st-Denis est fortement impliquée. Il apparaît qu'actuellement aucun lieu n'a été proposé. Plusieurs élus politiques des communes d'Attalens et de Châtel font partie de l'association « Baradero-Fribourg ».

Monsieur Vitelli souligne le fait que la grande salle est dotée d'une très bonne acoustique et qu'en collaboration avec « Les Cultur@iles » par exemple, il serait possible de développer une activité en ce sens.

Il propose aussi une alternative à étudier ; celle d'un centre de compétences : des salles de séminaires dotées de technologies à la pointe ; celles-ci se faisant rares dans la région. Il déclare que même le CC s'expatrie vers des communes mieux dotées pour l'organisation de ses séances extramuros. Il imagine également un potentiel de chambres d'hôtes avec les excellents cuisiniers de la région ; selon lui, une idée à approfondir.

Il rappelle également que le district vient de se doter d'une association ACV avec un règlement d'octroi de soutiens financiers qui a été approuvé par les délégués veveysans. L'ACV désire des projets novateurs et fédérateurs pour le district ; Monsieur Vitelli déclare alors : Osons ! Osez ! C'est l'occasion d'amener un pôle de district à Attalens.

Monsieur Vitelli affirme que le groupe ECD est conscient que la commune possède déjà un riche patrimoine immobilier et peine à savoir ce qu'elle veut en faire ; il dit aussi qu'un partenariat public ou privé pourrait atténuer les charges financières de la commune.

Afin de pouvoir financer des futurs projets, par exemple l'achat du château, le groupe ECD propose donc au CC la vente de la parcelle située à la sortie d'Attalens, direction Bossonnens, d'env. 3'500 m². A l'époque, le CG avait validé cet achat justement dans le but de compenser les frais de réalisation du PAD Fin du Clos et d'avoir des ressources financières pour la commune.

En conclusion, Monsieur Vitelli demande au CC de remettre sur pied un groupe de travail en y associant le CG et de faire diverses propositions en ce sens lors de prochaines séances du CG.

Monsieur le Président, Paul Rosset, remercie Monsieur Vitelli et demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur André Blunschli déclare avoir pris acte de la demande et donnera réponse en temps opportun après avoir consulté ses collègues du CC.

Monsieur Jean-François Tornare demande où en est la revitalisation de la Biorde. Monsieur Philippe Alibert donne sa réponse en tant que Président du groupe Biorde au sein du comité du VOG. Il informe que le projet n'est pas directement de compétence communale mais qu'il est conduit par le VOG sous mandat du canton. La dernière étape a été franchie les 12 et 13 novembre ; elle consistait en la rencontre sur le terrain des propriétaires et exploitants agricoles des 3 communes concernées, soit Attalens, Granges et Bossonnens. Les travaux ont été présentés et chacun a pu réagir en donnant ses remarques ou souhaits spécifiques à ses terrains ; ainsi, dans la mesure du possible, le projet pourra être adapté en vue de sa prochaine mise à l'enquête.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Monsieur Alibert fait un historique de ce projet :

- 1992-1999 : étude menée par le VOG pour le concept PREE-PGEE
 - Résultats pour la Biorde : des mesures propres à assurer la protection et la réhabilitation du milieu hydrographique et naturel
- Dès 2006 : élaboration d'un dossier de mesures par le bureau MGI
 - Nombreuses variantes et adaptations du projet
- 2015 : finalisation d'un avant-projet de construction par le bureau MGI
- 1.6.2016 : projet final présenté aux propriétaires et exploitants à Bossonens
- Depuis, divers éléments ont perturbé l'avancée du dossier, notamment :
 - Le départ du Président du groupe Biorde en 2017
 - Remaniement parcellaire en partie sur le même secteur, lequel n'a pas abouti
- Le projet peut maintenant aller de l'avant

Monsieur Alibert se tient à disposition pour d'éventuelles questions.

Monsieur le Président, Paul Rosset, remercie Monsieur Philippe Alibert.

Monsieur le Président, Monsieur Paul Rosset, remercie chaleureusement, par un sympathique discours, Monsieur l'Administrateur, Florent Besse, pour son excellent travail durant les 5 dernières années et lui remet un présent sous les applaudissements.

Monsieur Florent Besse remercie à son tour l'Assemblée.

Monsieur Blunsch, vice-Syndic, transmet ses vœux de santé et de bonheur pour 2021. Il en profite pour faire un rapide résumé de cette année très spéciale et pleine de particularités dues au COVID et pour remercier ses collègues du CC, les membres du CG ainsi que toute l'administration communale, plus particulièrement Monsieur le Boursier, pour la mise en place de MCH2 et Monsieur l'Administrateur pour son travail et sa disponibilité tout au long de ces 5 années.

Monsieur Robert Savoy prend la parole afin de remercier Monsieur le Président, Paul Rosset, pour avoir mené à bien ces deux séances dans un contexte un peu particulier. L'Assemblée applaudit chaleureusement.

Comme il n'y a plus de divers, Monsieur le Président remercie l'Assemblée, donne ses bons vœux pour 2021 et clôt la séance à 20h35.

Il invite ceux qui le souhaite à une petite restauration dans le respect des directives de l'OFSP.

La Secrétaire


J. Burion

Le Président


P. Rosset